

ARTICLE III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE & en ESPAGNE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Quoique l'accommodement de cette Cour avec celle de Madrid soit absolument conclu, il n'en est pas encore de même avec la Cour de Naples; mais cette affaire paroît en bon train, à cause que les Cardinaux Députés pour y travailler, s'assemblent deux fois la semaine chez le Cardinal Corradini, Président de la Congrégation établie à ce sujet; & l'on croit sçavoir que le fils du Comte de San Estevan a déjà reçu ordre de se préparer à venir ici avec caractère d'Ambassadeur du Roi des deux Siciles. On n'est pas moins persuadé que ce qui reste à régler pour un accommodement entre l'Empereur & S. M. Napolitaine, est également fort avancé, parce que les Exprés qui vont d'une Cour à l'autre, sont plus frequens qu'au paravant, & que le Prince de Sancta-Croce, se dispose, à ce que l'on prétend, à se rendre à Naples en qualité d'Ambassadeur de l'Empereur.

On pourroit ajouter touchant cet accommodement, que la conclusion du mariage du Roi des deux Siciles, y contribuë peut-être plus que toute autre chose. Ce Mariage, ainsi qu'on l'apprend, a été conclu à Vienne entre S. M. Napolitaine & une Princesse niece de l'Empereur, qui n'est plus la Princesse de Baviere, mais sa cousine germaine la Princesse Marie - Amelie fille aînée de L. M. Polonoise. Le Comte de Fuencalata, Ambassadeur
d'Espagne